

# Un conseil au service de l'agriculture familiale

*Le conseil aux exploitations familiales peut-il relever les défis de l'agriculture en Afrique subsaharienne ? Élément moteur dans la promotion d'un monde rural dynamique, il doit consolider ses acquis, s'adapter au plus grand nombre et être porté par des politiques cohérentes.*

## Vulgarisation et conseil : des synergies.

Le conseil aux exploitations familiales (CEF) permet de valoriser tout autant les savoirs paysans locaux que les innovations extérieures, qu'elles soient produites par la recherche agronomique mais aussi issues de paysans d'autres régions.

En quoi le CEF peut-il inspirer la réforme de la vulgarisation classique ? Il peut tout d'abord permettre d'améliorer les techniques de production (référentiels techniques) en les ancrant plus fortement dans les réalités du terrain et en prenant en compte, sur la base d'un dialogue entre producteurs, agents de vulgarisation et chercheurs, les savoirs paysans et en les combinant aux innovations de la recherche. Le CEF doit aussi pouvoir aider à la mise en place de nouvelles relations entre le conseiller et le paysan : le premier se positionnant non plus comme un encadreur mais devenant un facilitateur au service



## Quand les paysans gèrent le conseil

Depuis 1995, dans région de l'Office du Niger au Mali, principalement caractérisée par des cultures irriguées (riz, maraîchage), un projet a permis la création de Centres de prestation de services (CPS), dénommés *Faranfasi So* en langue locale (« la maison qui éclaire »). Ce sont les groupements villageois qui adhèrent aux centres, gérés par les paysans eux-mêmes. Ils apportent à leurs OP membres deux types de services : conseil de gestion-comptabilité et service juridique, en particulier pour renégocier des dettes bancaires. Aujourd'hui, 5 centres existent et emploient 16 conseillers.

À partir de 1997, une collaboration avec des chercheurs et des techniciens (Urdoc) a permis d'élaborer des outils et mettre en place un dispositif de conseil de gestion aux exploitations, en étroite collaboration avec les CPS. Après une phase expérimentale de deux ans, quatre centres de prestation de services assurent maintenant un conseil auprès de plus de

200 exploitations. L'objectif est d'en toucher environ 800 d'ici fin 2003. Associant le travail de conseillers des CPS et celui de paysans-formateurs, la démarche adoptée combine un suivi individuel des exploitations avec des travaux de groupes. Le producteur suivi contribue au coût du service à hauteur de 10 000 FCFA par an, auquel se rajoutent les contributions des OP, portant la part d'autofinancement du coût des conseillers à 40%. L'originalité de ce système réside sans doute dans le montage institutionnel qui place au cœur du dispositif une organisation paysanne de service. Les producteurs espèrent que le conseil ne se cantonnera pas à la gestion : ils souhaitent qu'il puisse faciliter les échanges paysans et l'innovation technique tout en améliorant l'accès au financement. Vaste défi !

Contact : Bakary Traoré, PCPS, BP 02 Niono, Mali, [pcps@afribone.net.ml](mailto:pcps@afribone.net.ml)

du second. Enfin le CEF peut permettre de créer de nouveaux dispositifs institutionnels et financiers de vulgarisation. Dans une démarche de CEF, les producteurs sont amenés à déterminer en grande partie le contenu et la nature des modalités de fourniture de conseil. Ainsi cette appropriation des dispositifs peut rendre plus légitime et acceptable la prise en charge d'une partie du coût de ses services par les exploitants.

### Conseiller agricole : un nouveau métier

Les conseillers constituent la pierre angulaire des démarches de CEF. Sur ce point, il convient de trouver le juste équilibre entre les exigences des intervenants extérieurs (structures de projet, bailleurs...) souvent initiateurs des programmes de CEF et les revendications que développe le monde paysan au fur et à mesure qu'il s'approprie les démarches. Les premiers mettent souvent l'accent sur des candidats de haut niveau (profils Bac + x) tandis que les seconds, lorsqu'ils ont l'opportunité d'assumer les recrutements font primer la connaissance et la maîtrise du milieu (et tout particulièrement l'environnement social) sur les diplômes. Il reste à créer ou conforter des dispositifs d'accompagnement et de formation continue de ces « conseillers-paysans » pour renforcer leurs capacités et accroître leur motivation (par exemple en prévoyant un statut attractif). Dans la mesure où ils acceptent d'être sollicités par les paysans et leurs OP, les services de l'État (recherche et services d'appui au développement) peuvent jouer un rôle fondamental à ce niveau. Une synergie entre les différents types de conseillers est à envisager afin de multiplier les effets et les bénéficiaires du CEF. Cet équilibre sera bien évidemment conditionné par les moyens financiers mis en œuvre.

### Combiner différents financements

Le CEF est une opération généralement coûteuse qui ne peut porter ses fruits que sur le moyen, voire le long terme. Ce coût varie cependant selon les formules adoptées : dans les expériences étudiées lors de l'atelier de Bohicon, le coût annuel moyen par exploitant (sont pris en compte : le salaire du conseiller, ses frais de déplacement, les frais d'analyse des données et les frais de formation des producteurs) oscille entre 60 000 et 120 000 FCFA (cependant, les intervenants estiment qu'en rythme de croisière, ces frais pourraient baisser. Ils seraient alors de 20 000 à 40 000 FCFA par exploitation).

## Quand l'État s'engage

L'expérience de conseil de gestion mise en œuvre par l'Aprocasude (créée en 1992, l'Association des producteurs ovins caprins du Sud-Est est une organisation professionnelle agricole affiliée à l'Association nationale des OPA de Côte-d'Ivoire qui regroupe des éleveurs de bovins, ovins et caprins du sud-est de la Côte-d'Ivoire) offre une piste intéressante en terme de financement et de partenariat avec les acteurs publics. En effet, l'Anader (Agence nationale de développement rural), organisme public, a mis à la disposition du centre un technicien d'Agriculture spécialisé en élevage ayant un BTSA avec dix ans d'expérience au niveau de la vulgarisation dans le milieu rural. Ce dernier a aussi reçu une formation au métier de conseiller de gestion. Ainsi le coût du conseiller de gestion est pris en charge par l'État qui a mesuré le bénéfice réciproque d'une telle opération : les exploitants suivis en conseil seront à même d'améliorer leurs revenus et donc de contribuer à la création de richesse nationale et... de payer plus d'impôts.

Contact : Silué Drissa, Aprocasude,  
BP 87 Abengourou, Côte-d'Ivoire, [popa@afnet.net](mailto:popa@afnet.net)

Cette méthode n'est donc pas applicable aux petites exploitations familiales d'Afrique de l'Ouest, très largement majoritaires, et dont les revenus annuels moyens sont souvent inférieurs à 500 000 FCFA. Seule une partie forcément réduite des coûts peut être effectivement supportée par les bénéficiaires (en moyenne, dans les expériences étudiées pour ce dossier, 80% des frais sont assurés par des financements extérieurs). Le reste des coûts devra être pris en charge collectivement, soit à travers le budget de l'État ou des collectivités locales, mais aussi par des acteurs économiques qui tirent un bénéfice du meilleur fonctionnement des exploitations (firmes agro-industrielles d'amont et d'aval, banques agricoles...).

En France, les organismes financiers ont mis en place des mécanismes d'incitation qui correspondent de fait à une subvention indirecte et partielle du coût de ce service. Par exemple, lors de la négociation d'un prêt bancaire,

## L'alphabétisation : condition indispensable ?

Au même titre que M. Peneau nous a expliqué dans ce dossier que l'on pouvait tout à fait faire de la gestion sans comptabilité, il nous semble que l'alphabétisation des bénéficiaires du CEF n'est pas une condition nécessaire à la mise en place d'une démarche de CEF. Elle constitue certes un frein à l'élaboration de démarches plus sophistiquées, mais ne doit pas être érigée en droit d'entrée dans les programmes. Les démarches de CEF peuvent d'ailleurs susciter ou s'articuler avec des programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

la banque donne souvent une aide directe à l'agriculteur pour compenser l'adhésion obligatoire à un centre de gestion agréé. ➤

## Payer les services : les producteurs ont-ils vraiment le choix ?

Au Nicaragua, après une phase expérimentale, la Banque mondiale soutient depuis 2000 un programme sur seize ans pour développer le marché des services pour les agriculteurs. Un des volets de ce programme concerne le transfert de technologies aux producteurs pour améliorer les rendements des cultures. À travers une agence parapublique et des prestataires privés de services, une des options choisies consiste à facturer au producteur 10% du coût du service de conseil : les résultats semblent être au rendez-vous. Sauf que des entretiens avec les producteurs montrent rapidement que si ceux-ci acceptent de payer, c'est qu'ils n'ont pratiquement pas d'autres choix en terme d'offre de services et que, surtout, le service est la plupart du temps « lié » à l'obtention d'intrants et de crédits ! Alors que payent vraiment les producteurs ?

## Une démarche prometteuse, mais pour quel monde rural ?

Les démarches de CEF visent à renforcer les capacités des agriculteurs et de leurs familles à conduire leurs activités. Elles ont aussi pour ambition de profiter au plus grand nombre. Ces nouvelles approches innovantes sont au cœur du chantier de la réforme des services au secteur agricole. Ce qui a pu être perçu au départ et dans certains cas comme un nouveau transfert de méthodes du Nord vers le Sud a su s'adapter aux réalités nouvelles de l'agriculture africaine et se voir petit à petit approprié par les acteurs locaux.

Le CEF traduit dans les faits une large palette d'expériences différentes les unes des autres. Sa généralisation et sa diffusion ne pourront faire l'économie d'un effort de définition de la notion « d'exploitation familiale ». Au-delà du débat théorique sur les notions d'exploitations familiales, de petits producteurs ou de petit paysannat, il faut déterminer un nombre limité de catégories d'exploitations dites familiales (selon des critères structurels, géographiques<sup>1</sup> et stratégiques). Classifier les exploitations n'est pas un exercice de style intellectuel. Il doit permettre d'adapter les interventions aux différents types de bénéficiaires. Cet effort de classement a des enjeux politiques considérables (qui sera aidé ? qui ne le sera pas ?). Cette définition doit aussi prendre en compte les dimensions politiques et sociales pour transformer cette notion, encore trop générale, d'exploitation familiale en un concept plus opérationnel visant à caler les interventions et les outils sur la diversité des situations rencontrées. La nature des conseils apportés, les outils utilisés et les montages institutionnels et financiers retenus dépendent généralement du type d'exploitations ciblées et des caractéristiques des régions visées. Ce nécessaire travail d'approfondissement des outils et des méthodes ne doit cependant pas occulter l'essentiel : derrière les choix techniques et méthodologiques, il y a toujours des options, plus ou moins explicites, de politique agricole et rurale.

Le CEF ne prendra tout son sens que s'il s'inscrit dans des politiques à l'encontre du monde rural clairement définies. La clarification de ces options politiques lui permettront de se doter d'objectifs précis, ce qui facilitera d'autant l'évaluation de son

## Et le financement des exploitations familiales ?

Les financements des exploitations familiales ne sont encore que très rarement liés au fait que des agriculteurs bénéficient du CEF. Certains se demandent si des relations plus fonctionnelles entre conseil aux exploitations et octroi de crédit sont à encourager, ceci pour préserver la confidentialité des informations produites par le CEF et éviter de faire des démarches de CEF les outils de contrôle des producteurs par les banques et les systèmes financiers décentralisés. Le côté positif, c'est que le CEF favorise une réflexion des producteurs sur la place du financement dans l'évolution de leurs exploitations sans pour autant « pousser » à l'endettement : le CEF apporte des outils pour raisonner le recours au crédit, pour investir mais aussi pour évaluer les possibilités réelles d'autofinancement.

impact et les choix financiers et institutionnels pour sa mise en œuvre. Ces politiques doivent reposer sur une vision de moyen et long terme de l'avenir des zones rurales africaines, sur la place de la production agricole dans l'économie pour ne citer que quelques enjeux. Exemple, si le choix est fait de freiner l'exode rural, le CEF devra œuvrer à offrir les possibilités de maintien d'un grand nombre d'exploitations familiales, dans le cadre de politiques agricoles à l'échelle nationale et sous-régionale en accord avec cette vision. En revanche, si l'enjeu est de faire face, en terme de sécurité alimentaire, à un boom démographique qui tarde à s'infléchir, le CEF devrait permettre l'intensification de la production alimentaire par travailleur rural,

accompagnant au mieux un exode rural, largement amorcé par ailleurs.

Ces enjeux dépassent largement le cadre du CEF et trouveront leurs réponses dans le cadre d'options politiques, issues d'un dialogue ouvert avec les bénéficiaires, qui doivent être clairement explicitées et assumées par les décideurs. ■

*Dossier réalisé par Laurent Lhopitallier, Denis Pesche et Sylvia Serbin*

<sup>1</sup> La marge de manœuvre d'une exploitation sahélienne n'est pas la même qu'une exploitation en zone de contact forestier, par exemple.

